

### 3.—Dépenses totales de l'enseignement régulier, de la formation professionnelle et des activités culturelles connexes, selon la source des fonds, 1959 (fin)

Genre d'enseignement	Taxes locales	Gouvernements provinciaux <sup>1</sup>	Gouvernement fédéral	Frais de scolarité	Autres sources	Dépenses totales
<b>Activités culturelles<sup>2</sup></b>						
Éducation populaire y compris écoles du soir...	5	2,303	400	15	..	2,718
Beaux-arts.....	..	2,519	1,359	56	..	3,934
Artisanat.....	..	236	..	..	2	238
Bibliothèques <sup>3</sup> .....	12,348	3,257	509	55	1,990	18,159
Archives, musées et galeries d'art.....	..	1,755	4,174	..	..	5,929
Productions de l'Office national du film.....	..	..	680	..	..	680
Sociétés culturelles—subventions.....	..	98	16	..	..	114
UNESCO—subventions.....	..	..	339	..	..	339
<b>Total, activités culturelles.....</b>	<b>12,348</b>	<b>10,168</b>	<b>7,477</b>	<b>126</b>	<b>1,992</b>	<b>32,111</b>

<sup>1</sup> Y compris le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. <sup>2</sup> Comprend \$7,500,000 gardés en dépôt pour les universités du Québec. <sup>3</sup> Les subventions d'immobilisation du gouvernement fédéral sont incluses dans les catégories appropriées ci-dessus. <sup>4</sup> Dépenses de deniers publics. <sup>5</sup> Compris dans «Élémentaire et secondaire: écoles publiques». <sup>6</sup> Comprend les immobilisations provenant des fonds courants.

#### Sous-section 1.—Écoles élémentaires et secondaires

**Direction.**—La surveillance et l'administration immédiates des écoles publiques relèvent des commissions scolaires régies par la législation scolaire; les membres des commissions sont ordinairement élus ou nommés pour deux ou trois ans. A la suite de fusions et de centralisations, les écoles sont aujourd'hui dirigées par les commissions de grandes circonscriptions, les commissions locales au sein des grandes circonscriptions, les commissions indépendantes (écoles rurales et urbaines), et quelques-unes sont dirigées par des délégués officiels nommés par la province à la place d'une commission. Comme leur nom l'indique, les écoles privées et les écoles fédérales sont respectivement dirigées par des organismes privés et par les autorités fédérales.

Le tableau 4 indique le nombre de commissions scolaires publiques en activité dans chaque province durant l'année scolaire terminée en 1962 ainsi que le genre de commission, le nombre de délégués officiels et celui des commissaires élus ou nommés.

#### 4.—Commissions scolaires et commissaires, par province, année scolaire 1961-1962

Province ou district	Commissions des grandes circonscriptions	Commissions locales au sein des grandes circonscriptions	Commissions locales indépendantes	Total, commissions	Commissions scolaires formées de commissaires			Délégués scolaires
					Élus	Élus et nommés	Nommés	
Terre-Neuve.....	288	—	—	288	—	—	288	3,079
Ile-du-Prince-Édouard.....	14	—	457	471	469	2	—	1,516
Nouvelle-Ecosse.....	35	42	1,261	1,338	1,261	77	77	4,311
Nouveau-Brunswick.....	14	409	82	505	475	16	14	2,474
Québec								
Catholiques.....	9	72	1,407	1,488	1,486	—	2	7,452
Protestantes.....	9	64	147	220	218	1	1	934
Ontario.....	906	11 <sup>1</sup>	3,007	3,920	3,582	62	280	17,855
Manitoba.....	61	38	1,353	1,452	1,452	—	—	4,533
Saskatchewan.....	56	4,789	369	5,214	5,214	—	—	16,073
Alberta <sup>2</sup> .....	59	—	143	202	202	—	—	889
Colombie-Britannique <sup>3</sup> .....	83	—	17	100	87	13	—	565
District de Mackenzie.....	—	—	3	3	3	—	—	11
<b>Total.....</b>	<b>1,534</b>	<b>5,425</b>	<b>8,246</b>	<b>15,205</b>	<b>14,449</b>	<b>94</b>	<b>662</b>	<b>59,692</b>

<sup>1</sup> Commissions scolaires, membres de la Commission métropolitaine de Toronto. <sup>2</sup> Dix districts scolaires relèvent d'un ou de plusieurs délégués officiels.

<sup>3</sup> De plus, cinq districts scolaires relèvent d'un ou de plusieurs délégués officiels.